



Conditions générales de location

RESERVATION

Toute réservation doit être accompagnée d'un versement d'acompte correspondant à 30 % du prix global de votre location. Ce règlement doit nous parvenir sous 10 jours après votre création de dossier (option). Passé ce délai, votre option sera annulée. Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part par email.

Le solde de votre location est exigible un mois avant le début de votre séjour.

En cas de réservation tardive, moins de 31 jours avant l'arrivée, le montant total du séjour sera réclamé lors de la réservation.

En cas de solde non réglé à 30 jours de l'arrivée, on se réserve la possibilité de considérer votre réservation comme annulée et d'appliquer en conséquence les conditions d'annulation prévues à cet effet et définies ci-après.

TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, est ajoutée à notre tarif.

UTILISATION DES LIEUX

Le propriétaire doit fournir un logement en état de servir et conforme à la description qu'il en a faite. Le locataire utilise la location d'une manière paisible et en fait bon usage,

conformément à la destination des lieux. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers. A son départ, le locataire s'engage à rendre le logement et ses équipements dans le même état qu'il les aura trouvés à son arrivée, la gestion des ordures, le rangement et la propreté de la vaisselle restant à sa charge.

NOMBRE D'OCCUPANTS

Le nombre de locataires ne peut en aucun cas être supérieur à la capacité d'accueil indiquée sur le contrat. Dans ce cas, la réservation peut être annulée. Si toutefois un dépassement est accordé préalablement par le propriétaire, dans ce cas seulement, et compte-tenu des charges supplémentaires occasionnées par la modification du nombre d'occupants, un supplément sera calculé au prorata du nombre de personnes.

DÉPÔT DE GARANTIE

A l'arrivée, un dépôt de garantie de 1 000 € vous sera demandé à votre arrivée. Il vous sera restitué le jour de votre départ après vérification du logement par nos soins. En cas de départ en dehors des heures de bureau, nous vous renverrons votre caution par courrier.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

Si vous nous prévenez + de 30 jours avant le début de votre séjour, l'acompte sera retenu dans sa totalité.

Si vous nous prévenez – de 30 jours avant le début de votre séjour, le montant total de votre séjour sera retenu.

Si vous ne vous êtes pas présenté le jour mentionné sur le contrat sans avis notifié, le séjour est considéré comme résilié, le montant total de votre séjour sera retenu et le logement sera remis en location dès le lendemain.

INTERRUPTION DE SÉJOUR

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.